



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense nationale

Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance DCSSI-2007/01-M02

Microcontrôleur sécurisé ATMEL AT90SC6408RFT rev. F

Certificat de référence : 2007/01

Paris, le 28 mars 2008

*Le Directeur central de la sécurité des
systèmes d'information*

Patrick Pailloux
[ORIGINAL SIGNE]



Références

- a) Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance,
- b) Twister Security Target, référence : Twister_ST_V1.3_12Dec06,
- c) AT90SC6408RFT Security Target Lite, référence : TPG0141A_15Dec06,
- d) Rapport de certification 2007/01 - Microcontrôleur sécurisé ATMEL AT90SC6408RFT rev. E, 15 janvier 2007,
- e) Rapport de maintenance M-2007/01 - Microcontrôleur sécurisé ATMEL AT90SC6408RFT rev. F, 8 février 2007,
- f) Twister Security Impact Analysis, référence : Twister_SIA_V2.0_26Mar08.

Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est le microcontrôleur sécurisé AT90SC6408RFT, référence AT58848 révision F, initialement certifié en révision E sous la référence 2007/01 et maintenu en révision F sous la référence M-2007/01.

Description des évolutions

La production du microcontrôleur AT90SC6408RFT a été transférée du site de ATMEL North Tyneside (UK) au site de ATMEL à Rousset (Z.I. Rousset Peynier, 13106 Rousset Cedex, France).

L'identification du produit n'a pas changé, à l'exception du contenu du registre de numéro de série SN_2 pour refléter le changement de site de production. Le jeu de masque a été adapté en partie au nouveau site de production.

Ce changement du cycle de vie du produit n'introduit aucun changement dans les fonctions de sécurité du produit. De plus, l'environnement de production du site de ATMEL à Rousset est évalué et audité régulièrement par le CESTI CEACI dans le cadre des différentes évaluations et réévaluations des produits ATMEL au niveau EAL5+. Les résultats de ces travaux sont satisfaisants à ce jour.

Fournitures impactées

Seuls les documents relatifs à l'identification du produit ont changé :

[CONF]	<ul style="list-style-type: none"> - Twister Manufacturing Configuration List, référence : Twister_MCL_V1.4_10Mar08 - Twister Production Mask List, référence : Twister_PML_V1.2_10Feb08
[ST]	Twister Security Target, référence : Twister_ST_V1.4_13Nov07

Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

² Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Corée du Sud, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.